

<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Présents : 34 Pouvoirs : 2 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0</p> <p>N° CC 90 /2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 14 mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Eloise, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 mars 2017</p> <p>Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estélie LACHENAL, Christine VIONNET, Sylviane STOLL</p> <p>Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, Andre-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD</p> <p>Pouvoirs Mme Corine GUISEPPI donne son pouvoir à M. Michel BOTTERI, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Mme Sylviane STOLL</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>M. Jean Paul FORESTIER a été élu secrétaire de séance</p>
--	--

Objet : Poursuite de l'élaboration de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du paysage de Clermont

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L642-1 et suivants,

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP),

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLC-2015-0021 du 5 août 2015 transférant la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel, de la Communauté de Communes de la Semine et de la Communauté de Communes du Val des Usse.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel n° CC 58/2015 en date du 10 novembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUiH),

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel n° CC 61/2015 en date du 10 novembre 2015 portant sur la mise à l'étude de la création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur la commune de Clermont et définissant les modalités de concertation,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Seyssel, en lien avec l'élaboration de son PLUiH a prescrit celle de l'AVAP de Clermont, aujourd'hui au stade du diagnostic.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône reprend la compétence PLU qu'exerçait la Communauté de Communes du Pays de Seyssel et qu'elle poursuit l'élaboration du PLUiH du Pays de Seyssel.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'acter la poursuite de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Clermont en reprenant les modalités de la délibération n° CC 61/2015 du 10 novembre 2015.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

ACTE la poursuite de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Clermont en reprenant les modalités de la délibération n° CC 61/2015 du 10 novembre 2015.

Paul RANNARD
Le Président



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD

